Le
A

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE - 2022

Solde de 13 % affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles.
Décret N° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.

VOTRE ENTREPRISE

SIRET/SIREN

Contact de l'entreprise :

NOM PRENOM

Tel Email

Votre masse salariale 2021 €
X 0,68 % €

Solde Ecole de 13 % TA 2022 €

Subvention en matériel déductible €

Bonus alternant déductible €

Montant du versement €

ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE

COLLEGE JEAN ROSTAND
271 AVENUE DE LA LIBERATION
BP 215
73604 MOUTIERS CEDEX

CODE UAI de l'Ecole : 0730008M

MODE DE REGLEMENT

Virement :

TRESOR PUBLIC RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	73000	00001000549	12

Domiciliation
TPCHAMBERY

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1007	1730	0000	0010	0054	912

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Titulaire du compte :
COLLEGE JEAN ROSTAND

Merci de mentionner votre N° SIRET en libellé de virement.

Chèque : N°
A l'ordre du Collége Jean Rostand